



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction des Affaires consulaires et relations culturelles internationales
Bureau des Passeports, Visas et Légalisations

Luxembourg, le 14 mai 2020

A toutes les communes luxembourgeoises

Concerne : Levée de la suspension de l'émission de passeports

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à partir du lundi 18 mai 2020, le Bureau des Passeports, Visas et Légalisations (BPVL) reprendra l'émission de passeports.

Les communes luxembourgeoises pourront reprendre la saisie de demandes de passeport à partir du 18 mai 2020 pour autant que les règles applicables en matière de protection sanitaire le permettent.

Afin de limiter l'afflux aux guichets du BPVL et de permettre un fonctionnement du service avec des effectifs réduits, les modalités suivantes s'appliqueront au BPVL :

1. Les guichets du BPVL n'accueilleront que les nouvelles demandes suivantes :
 - en procédure d'urgence : demandes de tout citoyen
 - en procédure normale : exclusivement les demandes des Luxembourgeois résidant à l'étranger.
2. Le retrait des passeports établis avant l'introduction des mesures liées au COVID-19 pourra se faire aux guichets du BPVL.
3. Les heures d'ouverture des guichets sont de 8.30 heures à 13.00 heures.

Ces mesures s'appliqueront jusqu'à nouvel ordre.

Pour toutes questions :

Service.passeports@mae.etat.lu

Service.visas@mae.etat.lu

Service.legalisation@mae.etat.lu

Tél. : 24788300

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, l'expression de ma très haute considération.



Mario WIESEN
Préposé du Bureau des Passeports,
Visas et Légalisations